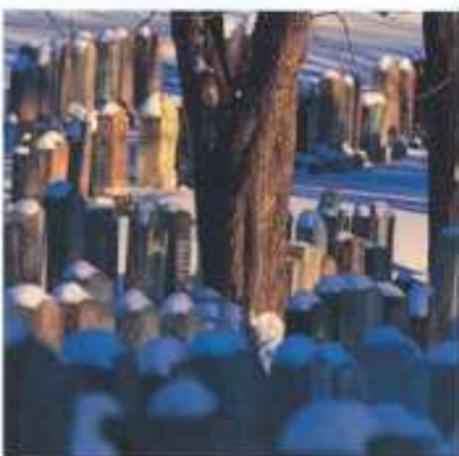
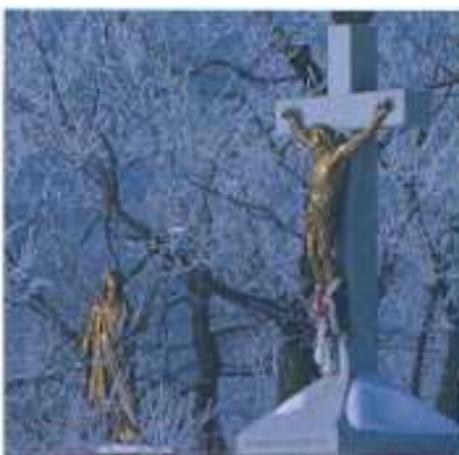
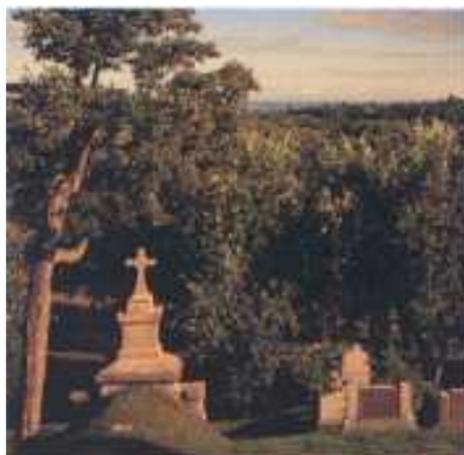


LE PLAN DIRECTEUR

# D'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES :

HONORER LA MÉMOIRE, PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT



CIMETIÈRE  
NOTRE-DAME-DES-NEIGES



LA FABRIQUE DE LA PAROISSE  
NOTRE-DAME-DE-MONTRÉAL



UN CIMETIÈRE UNIQUE  
ET UN LIEU DE MÉMOIRE À PROTÉGER

*Disposer d'un outil qui permette de protéger et de gérer intelligemment la vocation fondamentale du Cimetière et faire en sorte que ce dernier participe, de la façon la plus respectueuse et la plus intéressante possible, à la dynamique environnementale, urbaine et sociale de Montréal.*

Voilà les deux objectifs poursuivis par notre Plan directeur d'aménagement. Élaboré à la demande de la Ville de Montréal, en 1995, notre Plan directeur est le fruit du travail d'une équipe de spécialistes, qui se sont penchés sur tous les aspects de l'activité du Cimetière.

De cette gigantesque étude, de même que des échanges avec les autorités municipales et les groupes de citoyens intéressés par le dossier du mont Royal, est né un document de planification de plus de 400 pages, qui orientera la gestion du Cimetière au cours des prochaines années : le Plan directeur d'aménagement.

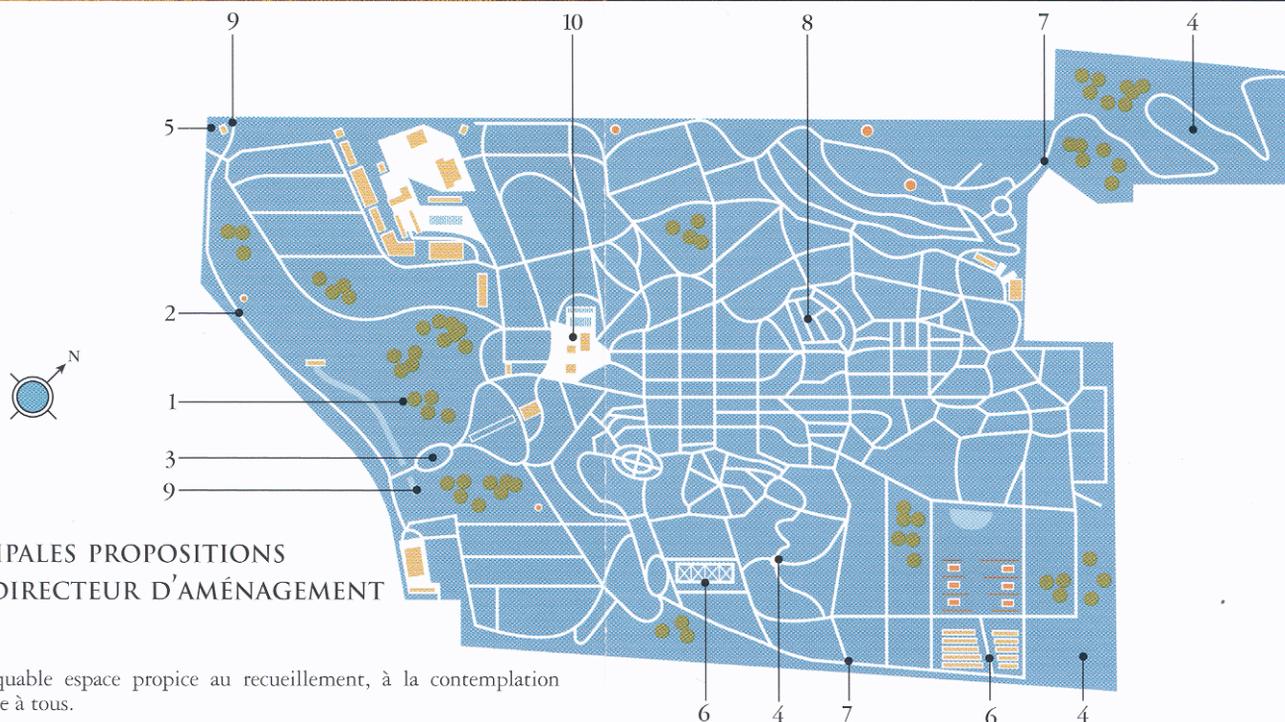
## ESPACE MÉMOIRE ET ESPACE VERT

Notre Cimetière est l'un des plus précieux et des plus beaux bijoux du patrimoine naturel, historique et culturel de Montréal. Fondé en 1854, il appartient à La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-Montréal qui, depuis près de 150 ans, veille jalousement sur cet espace vert de quelque 340 acres adossé au flanc du mont Royal.

En plus d'être le plus grand cimetière au Canada, il est l'un des plus vastes espaces verts à Montréal. Son aménagement, inspiré par le concept de cimetière-jardin, confère aux lieux un caractère naturel unique. L'on peut y compter pas moins de 10 000 arbres et une multitude d'aménagements floraux agréablement esquissés.

La dynamique de conservation de cet espace vert rejoint celle de la conservation de notre patrimoine historique. Notre Cimetière abrite en effet les monuments de plus de 335 personnalités, dont Thomas d'Arcy McGee, Henri Bourassa, Robert Bourassa, Sir Georges-Étienne Cartier, Jean Drapeau, Olivier Guimond, Calixa Lavallée, Émile Nelligan, Maurice Richard et Jeanne Sauvé. On y trouve aussi des oeuvres d'art remarquables, dont le charnier-mausolée Sainte-Claire d'Assise, construit en 1855, et la Chapelle de la Résurrection, construite en 1877.

Ouvert à tous les visiteurs en quête de paix et d'un lieu de recueillement, notre Cimetière a toujours fait partie du tissu montréalais. Notre Plan directeur d'aménagement permettra non seulement de protéger ce havre de quiétude, mais aussi de le rapprocher de la communauté et de sa mosaïque multiculturelle.



### LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

- 1 La plaine**  
Un remarquable espace propice au recueillement, à la contemplation et accessible à tous.
- 2 Le chemin de ceinture (piste cyclable)**  
Une interface nature remarquable avec le domaine public.
- 3 Le patrimoine architectural**  
Un ambitieux programme de restauration pour préserver la mémoire architecturale et historique des lieux.
- 4 Les boisés**  
Un programme de reboisement est prévu, qui ajoutera aux quelque 10 000 arbres qui agrémentent déjà le site.
- 5 La maison Jarry-dit-Henrichon (entrée Decelles)**  
La redécouverte de l'histoire du Cimetière sera possible grâce au centre d'interprétation qui sera aménagé dans cette demeure historique.
- 6 Les mausolées**  
Un instrument qui permettra au Cimetière de maintenir sa vocation première dans le plus grand respect de l'environnement.
- 7 Le chemin de traverse**  
Un nouvel axe de circulation piétonnière, qui constituera un véritable pont entre deux quartiers.
- 8 Les sentiers et les allées**  
Piétonnières ou routières, les voies de circulation conserveront leur caractère actuel et continueront à se fondre dans l'environnement naturel du Cimetière.
- 9 Les activités d'interprétation**  
À différents endroits, un programme complet proposera diverses activités d'interprétation du Cimetière.
- 10 Patrimoine et architecture**  
Une étude patrimoniale et architecturale des bâtiments sera réalisée, qui permettra d'accroître le niveau de connaissance des Montréalais à ce sujet.
- 11 Un inventaire des arbres**  
Le programme de reboisement se doublera d'un inventaire complet des arbres du Cimetière, dans le but de planifier minutieusement l'activité en matière arboricole.
- 12 Un plan de signalisation**  
Le Cimetière compte pas moins de 55 km de routes, allées et sentiers. Un système simple et discret de signalisation permettra aux visiteurs de trouver plus facilement leur chemin.

## LA MISSION DU CIMETIÈRE : EN HARMONIE AVEC CELLE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-MONTRÉAL

La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-Montréal est propriétaire de deux sites historiques exceptionnels : la Basilique Notre-Dame de Montréal et le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Dans sa gestion, La Fabrique s'assure du respect de sa mission globale d'être une institution religieuse au service de la communauté chrétienne.

Pour sa part, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un cimetière catholique qui assure la sépulture des défunts tout en offrant les produits et services qui s'y rapportent.

En tant que lieu sacré, le Cimetière est le prolongement de l'Église et vise la commémoration des défunts dans le respect et la dignité. Il témoigne de la foi chrétienne envers la résurrection du Christ et la nôtre à venir. Ce rôle complète la fonction pastorale et apporte aux survivants le réconfort dont ils ont besoin.

Le Cimetière, un organisme sans but lucratif qui ne reçoit aucune subvention de la part des gouvernements, gère ses opérations de manière à permettre leur équilibre financier pour assurer sa pérennité et s'acquitter de ses obligations à long terme.

Maquette du mausolée  
du Bois de l'Est :  
une conception innovatrice,  
qui permet une remarquable  
intégration à l'environnement.



# LE PLAN D'AMÉNAGEMENT :

## UNE VÉRITABLE ASSURANCE-NATURE

Tout en lui permettant de s'acquitter de sa mission, le Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges représente une véritable assurance-nature pour les Montréalais.

Ses propositions permettront d'assurer la protection de la zone verte que constitue notre Cimetière, tout en pavant la voie à une relation encore plus étroite avec la ville. En voici les meilleurs exemples :

- ▶ La poursuite de la mise en valeur de la plaine, le long du chemin de la Côte-des-Neiges, une aire de 85 000 m<sup>2</sup> sur laquelle la direction du Cimetière est prête à renoncer à de nouvelles inhumations à la demande de la Ville de Montréal.
- ▶ Également à la demande de la Ville de Montréal, l'utilisation d'une bande de terrain de 8 à 12 mètres de large le long du chemin de la Côte-des-Neiges aux fins de l'aménagement d'une piste cyclable, soit une interface directe de quelque 10 000 m<sup>2</sup> avec la ville.
- ▶ La réalisation d'un programme de restauration du patrimoine architectural.
- ▶ L'amélioration sensible de la qualité environnementale des lieux, grâce à un ambitieux programme de reboisement.
- ▶ La préservation de la mémoire historique des lieux par le biais de la création d'un centre d'interprétation à la maison Jarry-dit-Henrichon.
- ▶ La préservation de la vocation des lieux dans le respect de l'environnement grâce au recours à deux mausolées qui se fondront dans le paysage et qui nécessiteront moins d'espace que les modes d'inhumation traditionnels.
- ▶ L'aménagement prévu d'un chemin de traverse suivant l'axe nord-sud, à la demande de la Ville de Montréal.
- ▶ Le développement d'activités d'interprétation.
- ▶ La réalisation d'une étude patrimoniale et architecturale des bâtiments.
- ▶ L'implantation d'un chemin de ceinture.
- ▶ La réalisation d'un inventaire des arbres du Cimetière.
- ▶ Le respect de la hiérarchie des allées et des sentiers.
- ▶ L'élaboration d'un plan de signalisation.

## LE MAUSOLÉE : UNE SOLUTION AVANTAGEUSE SUR TOUS LES PLANS

Depuis 1854, près de 900 000 personnes ont été inhumées dans notre Cimetière. Parallèlement à la poursuite de notre mission, nous devons composer avec deux éléments de contexte particuliers. Le premier réside dans notre volonté de protéger la zone verte que représente le Cimetière. Le second tient au fait que notre institution est prête à ne plus faire d'inhumation dans la portion du site appelée « la plaine », le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

Dans ce contexte, l'aménagement de deux mausolées de taille moyenne est une solution idéale. En effet, ceux-ci permettront de répondre à la demande au cours des 25 prochaines années, tout en préservant le caractère naturel de la plaine et en offrant au Cimetière, un organisme sans but lucratif et non subventionné, les fonds nécessaires pour réaliser les projets de mise en valeur du site proposés dans son Plan directeur.

Qui plus est, leur architecture fera en sorte que ces mausolées seront intégrés à l'environnement végétal et invisibles du domaine public, dans le respect de la préoccupation environnementale des Montréalais à l'égard du mont Royal.

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Internet [www.cimetierenddn.org](http://www.cimetierenddn.org) ou appelez au (514) 735-1361.